Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le 21/09/2026
ID : 040-254002264-20260918-2026_B_46-DE

EPTB ADOUR AFFLUENTS AQUIFERES

Extrait du registre des délibérations
de l'établissement public territorial de bassin Adour affluents aquifères

Séance du 18 septembre 2026
(Convocation du 11 septembre 2026)

Aujourd'hui, le 18 septembre 2026 à 09h00, le bureau dûment convoqué s'est réuni sous la forme de visioconférence, sous la présidence de M. Paul Carrère, Président

Conseillers en exercice • Nombre • Voix	 8 8
Présents • Nombre • Voix	 6 6
Pouvoirs • Nombre • Voix	 0 0
Majorité simple selon article 15.2 des statuts	

Suffrages exprimés	
Pour • Nombre • Voix	 6 6
Contre • Nombre • Voix	 0 0
Abstention • Nombre • Voix	 0 0

Étaient présents :

Mme Dominique Degos, Mme Céline Salles, M. Paul Carrère, M. Charles Pelanne, M. Bernard Poublan, M. Bernard Verdier

Étaient excusés :

M. Thierry Carrère, M. Gérard Castet

Secrétaire de séance : Mme Dominique Degos, Membre

Rapporteur : Paul Carrère

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de la réception par le représentant de l'État.

Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le 21/09/2026
ID : 040-254002264-20260918-2026_B_46-DE

OBJET : Commande publique - Risques fluviaux - Marché n°25009 "Prestation de maîtrise d'œuvre pour des travaux d'amélioration de la performance du système d'endiguement du Sablot à Peyrehorade (40)" - Modification en cours d'exécution - Avenant n°2

Exposé des motifs :

L'EPTB Adour affluents aquifères a notifié, le 26 mai 2025, un marché de maitrise d'œuvre portant sur les travaux d'amélioration de la performance du système d'endiguement du Sablot à Peyrehorade. La maitrise d'œuvre retenue est Rives & Eaux du Sud-Ouest.

Par avenant n°1, la durée du marché a été prolongée de 5 mois supplémentaires afin de permettre la réalisation complète de la mission.

L'enveloppe financière prévisionnelle estimée pour la réalisation des travaux d'amélioration de la performance du système d'endiguement du Sablot à Peyrehorade (40) inscrite lors de la consultation des entreprises était de 181 000 € HT. C'est sur ce montant, et sur le taux de rémunération de 17,2% fixé dans la décomposition du prix global et forfaitaire, que le forfait provisoire de rémunération du maitre d'œuvre de 31 132,00 € HT a été calculé.

Toutefois, à l'issue de la phase d'élaboration du projet (PRO), le montant de cette enveloppe a été modifié pour correspondre à la réalité technique du projet au regard notamment de l'augmentation du coût des matières premières. Le coût prévisionnel des travaux, tel qu'établi en phase PRO, est désormais de 194 888,93 € HT.

Conformément à l'article 2.1.2 du CCAP du marché n°29005, le forfait définitif de rémunération est le produit du taux de rémunération mentionné dans le DPGF par le montant du coût prévisionnel des travaux.

Il découle des éléments qui précèdent, et conformément à l'application de l'article R.2194-1 du code de la commande publique, et à l'article 2.1.2 du cahier des clauses administratives particulières que le montant du forfait définitif de rémunération pour ce marché est de 33 520,90 € HT soit 40 225,08 € TTC, soit un ajustement de 2 388,90 € HT.

Vu le marché n°25009 relatif aux prestations de maitrise d'œuvre pour des travaux d'amélioration de la performance du système d'endiguement du Sablot à Peyrehorade attribué à Rives & Eaux du Sud-Ouest et notamment l'article 2.1.2 du CCAP,

Vu les articles L.2194-1 et R.2194-1 du code de la commande publique,

Considérant le chiffrage des études de projets (PRO) transmises en date du 25 août 2026,

LE BUREAU

En l'absence d'observations,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

Article 1

- d'approuver les termes de l'avenant n°2 au marché n°25009 « prestations de maitrise d'œuvre pour des travaux d'amélioration de la performance du système d'endiguement du Sablot à Peyrehorade (40) » tel qu'annexé au présent rapport, les crédits nécessaires étant inscrits au budget de la collectivité,
- d'autoriser le président à le signer,
- d'autoriser le président à signer les documents et à prendre toutes décisions relatives à leur exécution.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de la réception par le représentant de l'État.

Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le 21/09/2026
ID : 040-254002264-20260918-2026_B_46-DE

Article 2

Monsieur le président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 18 septembre 2026 à Haut-Mauco,

Le Président,
Paul CARRÈRE

Signé par : Paul CARRÈRE
Date : 21/09/2026
Qualité : Président Institution Adour

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de la réception par le représentant de l'État.

Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le 21/09/2026
ID : 040-254002264-20260918-2026_B_46-DE

adour affluents aquifères

EPTB DU BASSIN DE L'ADOUR
& DES EAUX SOUTERRAINES DE GASCOGNE

AVENANT N°2

PRESTATION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR DES TRAVAUX D'AMELIORATION DE LA PERFORMANCE DU SYSTEME D'ENDIGUEMENT DU SABLOT A PEYREHORADE (40)

AVENANT N°1 AU MARCHE N°25009

en vertu de l'article L.2194-1 alinéas 1
du code de la commande publique

Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le 21/09/2026
ID : 040-254002264-20260918-2026_B_46-DE

Article 1. Identification du pouvoir adjudicateur

EPTB Adour affluents aquifères
970 allée Jean d'Arcet
40280 Haut-Mauco
05 58 46 18 70 - secretariat@eptb-a3.fr
Siret : 254 002 264 00078

Représenté par Monsieur Paul Carrère, Président de l'EPTB a3, en vertu de la délibération n°64/2021 en date du 22 septembre 2021.

Article 2. Identification du titulaire du marché public

Rives & Eaux du Sud-Ouest
Chemin de Lalette – CS 50449
65004 TARBES CEDEX
Tél : 05.62.51.71.49 – commercial@riveseteaux.fr
SIRET : 592 780 233 00017

Article 3. Objet du marché public

Prestation de maîtrise d'œuvre pour des travaux d'amélioration de la performance du système d'endiguement du Sablot à Peyrehorade (40).

Le marché est une prestation de maitrise d'œuvre qui concerne des travaux d'amélioration du système d'endiguement du Sablot à Peyrehorade.

Le quartier du Sablot, est régulièrement exposé aux inondations liées aux gaves réunis. Des études récentes ont mis en évidence un point faible du dispositif, situé sur le remblai de la RD817, au niveau du carrefour de Sorde-l'Abbaye.

Les travaux porteront principalement sur la réhausse et l'aménagement de la RD817, afin de supprimer le point bas et renforcer l'efficacité de l'endiguement.

Il est conclu sous la forme d'un marché à procédure adaptée, conformément à l'article R.2123-1 du code de la commande publique.

- Date de la notification du marché public : 26 mai 2025
- Durée d'exécution des prestations : 13 mois
- Montant initial du marché public :
 - Taux de la TVA : 20%
 - Montant HT : 31 132,00 €
 - Montant TTC : 37 358,40 €

projet

Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le 21/09/2026
ID : 040-254002264-20260918-2026_B_46-DE

Article 4. Objet de l'avenant

4.1. Modifications introduites par le présent avenant conformément à l'article L.2194-1 alinéa 1 et à l'article R.2194-1 du code de la commande publique

L'enveloppe financière prévisionnelle (Efp) estimée pour la réalisation des travaux d'amélioration de la performance du système d'endiguement du Sablot à Peyrehorade (40) inscrite lors de la consultation des entreprises était de 181 000 € HT. C'est sur ce montant, et sur le taux de rémunération (Tr) de 17,2 % fixé dans la décomposition du prix global et forfaitaire, que le forfait provisoire de rémunération du maitre d'œuvre de 31 132,00 € HT a été calculé.

Toutefois, à l'issue de la phase d'élaboration du projet (PRO), le montant de cette enveloppe a été modifié pour correspondre à la réalité technique du projet au regard notamment de l'augmentation du coût des matières premières. Le coût prévisionnel des travaux (C), tel qu'établi en phase PRO, est désormais de 194 888,93 € HT.

Conformément à l'article 2.1.2 du CCAP du marché n°29005, le forfait définitif de rémunération (Fd) est le produit du taux de rémunération (Tr) mentionné dans le DPGF par le montant du coût prévisionnel des travaux (C).

Il découle des éléments qui précèdent, et conformément à l'application de l'article R.2194-1 du code de la commande publique, que le montant du forfait définitif de rémunération (Fd) pour ce marché est de 33 520,90 € HT soit 40 225,08 € TTC, soit un ajustement de 2 388,90 € HT.

4.2. Incidence financière de l'avenant

L'avenant entraine une augmentation du montant du marché public.

- Montant initial du marché public :
 - Taux de la TVA : 20%
 - Montant HT : 31 132,00 €
 - Montant TTC : 37 358,40 €

- Montant du présent avenant :
 - Taux de la TVA : 20%
 - Montant HT : 2 388,90 €
 - Montant TTC : 2 866,68 €

- Nouveau montant du marché public :
 - Taux de la TVA : 20%
 - Montant HT : 33 520,90 €
 - Montant TTC : 40 225,08 €

4.3. Incidence de l'avenant sur la durée du marché

L'avenant n'a aucune incidence sur la durée du marché.

4.4. Récapitulatif des articles et pièces du marché modifiés

Le nouveau montant du marché est établi à 33 520,90 € HT soit 40 225,08 € TTC.

projet

Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le 21/09/2026
ID : 040-254002264-20260918-2026_B_46-DE

L'article 2.1 de l'acte d'engagement est modifié en ce sens.

Toutes les autres clauses et pièces du marché demeurent inchangées.

Article 5. Signature du titulaire du marché public

À , le

M/Mme

Représentant Rives & Eaux du Sud-Ouest en qualité de

projet

Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le 21/09/2026
ID : 040-254002264-20260918-2026_B_46-DE

Article 6. Signature du pouvoir adjudicateur

À Haut-Mauco, le

Paul Carrère

Président de l'EPTB a3

projet